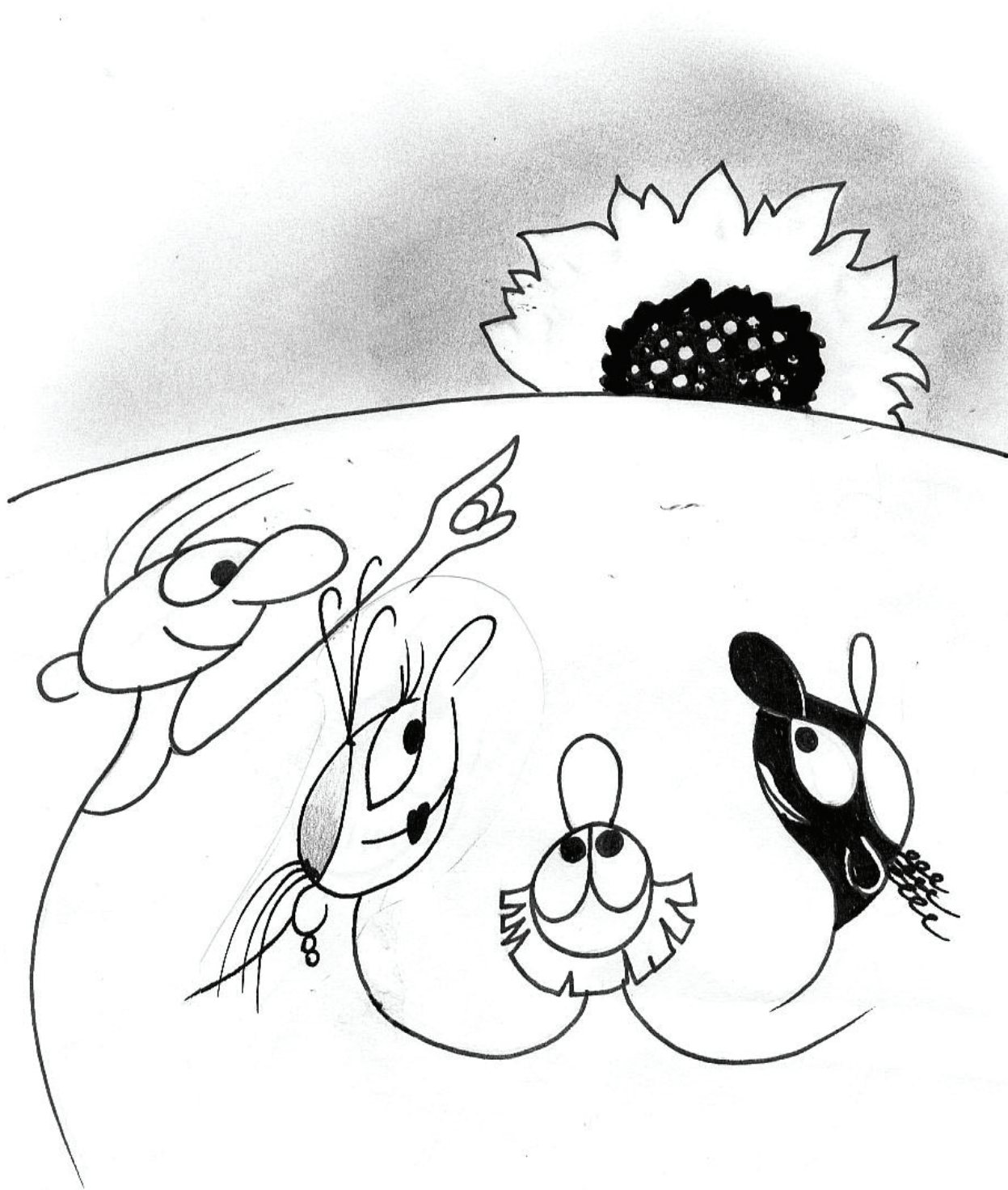


Les Verts

Seine-Saint-Denis



**UN PROJET VERT
POUR LA SEINE-SAINT-DENIS**

PRÉAMBULE

"Le monde change, changeons le monde". Tel est le titre du document exposant les propositions nationales des Verts pour la législature 2007/2012.

Ces propositions, les Verts de Seine-Saint-Denis les partagent évidemment et le Projet Vert pour le 93 que vous avez entre les mains en est la déclinaison départementale.

Le 9-3 a une spécificité : il est, aux yeux de beaucoup de Français, l'image, le symbole de la banlieue ; il est, aux yeux de nombre de ses habitants, le lieu de leur identité, leur terroir urbain.

Beaucoup en sont fiers à juste titre car au-delà des tristes records en tous genres que la Seine-Saint-Denis cumule, que notre Projet Vert énumère et pour lesquels nous proposons des solutions originales, écologistes, solidaires et innovantes, nombreux sont les atouts d'un département riche (alors que beaucoup de ses habitants sont pauvres), audacieux et novateur, fertile en expérimentations sociales et environnementales.

Ces particularités du 93, que vous retrouverez tout au long de ces pages en matière de droits, d'emploi, de recherche, d'éducation, de culture, de sport, de petite enfance, de logement, d'aménagement et d'urbanisme....., nous en faisons le socle de nos propositions vertes pour une banlieue fertile.

Le chiffrage de nos propositions n'est pas détaillé dans ce projet Vert. La réponse à la question "combien ça coûte ?", nous la ferons, au cas par cas, dans chaque ville, dans le département, en redéployant les moyens matériels et humains qui existent, après une phase de diagnostic en concertation avec les habitants, citoyens et acteurs du 93. Des priorités politiques en seront dégagées, nos propositions transformées en actes, des politiques publiques nouvelles mises en œuvre pour ce département comme pour chacune des 40 villes qui le composent.

Ce document a été élaboré après une longue phase d'entretiens, de débats, de confrontations constructives avec de très nombreux acteurs du département, associatifs, professionnels, tous passionnément concernés par l'avenir de la Seine-Saint-Denis et, surtout, de ses habitants. Les Verts du 93 les en remercient ici chaleureusement.

SOMMAIRE

1ère partie

Une écologie urbaine du mieux vivre

Améliorer notre environnement.....	4
Une agriculture paysanne pour une alimentation saine.....	6
Pour un service public de l'eau.....	7
Une autre politique énergétique.....	8
S'attaquer à la montagne ... de nos déchets.....	10
Marre de toutes ces pollutions !	11
Prévenir plutôt que guérir, en lien avec l'environnement et les conditions sociales.....	12

2ème partie

Vivre et travailler dans nos villes

Des transports pour faciliter nos déplacements, de l'air pour nos villes et nos poumons.....	15
--	----

Contre la pauvreté et l'insécurité sociale, se former et travailler en Seine-Saint-Denis.....	17
Une coopération solidaire entre le Nord et le Sud.....	20
Conjuguer densification et qualité de vie : le redéploiement urbain en Seine-Saint-Denis.....	21
Développer et démocratiser l'intercommunalité.....	23

3ème partie

Mieux vivre ensemble

Les mêmes droits pour tou-TE-s!.....	25
Education : réussir ensemble.....	22
Démocratisation de l'enseignement supérieur et développement durable de la recherche en Seine-Saint-Denis.....	29
Culture et cultures.....	30
Sports citoyens.....	31

1ère partie

Une écologie urbaine du mieux vivre

La Seine-Saint-Denis est un département de la 1ère couronne de Paris, dans une agglomération de plus de 11 millions d'habitants. Il compte 1 360 000 habitants (en 2006), une forte densité de population (5 770 habitants/km²) et un dense réseau de communications. De fortes convoitises existent sur les espaces non bâtis présentant "un potentiel de développement" et sur les friches industrielles.

L'évaluation de l'**empreinte écologique** des habitants de la région Ile-de-France a été réalisée à la demande du Conseil Régional d'IDF en 2004. Elle étudie en particulier l'impact du logement, des transports, des déchets ménagers sur l'environnement.

Sa conclusion est sans équivoque : "Si tout le monde sur la planète avait le mode de vie et de consommation des Franciliens, près de 3 planètes seraient nécessaires pour assurer des conditions de vie identiques". Mais on y note aussi que : "Cependant, la concentration des habitants permet une empreinte écologique moins forte car l'habitat est dense ainsi que les transports en commun et l'étalement urbain est assez contenu".

Alors, comment promouvoir ici un éco-département ? Pour faire diminuer l'empreinte écologique du département et **pour installer un développement durable** nous traçons ici quelques pistes vertes.



1 - Améliorer notre environnement



La nature dans la ville n'a plus grand-chose à voir avec la nature réelle et l'évolution des espaces verts reflète aussi la mauvaise conscience des aménageurs et décideurs d'un département qui, depuis les "30 glorieuses", n'ont cessé de bétonner, "aménager" selon le credo productiviste, en faisant disparaître la quasi-totalité des espaces naturels et des eaux libres. Les rivières et zones humides et inondables ont "disparu". Les cours d'eau, enterrés, busés, ne drainent plus les nappes de surface, d'où la multiplication des bassins de rétention qui ont dû être redimensionnés.

Les problèmes de paysage urbain déstructuré, de morcellement et de mitage dus aux infrastructures se posent toujours. Depuis 1992, les Verts 93 refusent toute nouvelle autoroute en Seine-Saint-Denis et il n'y en a pas eu !.

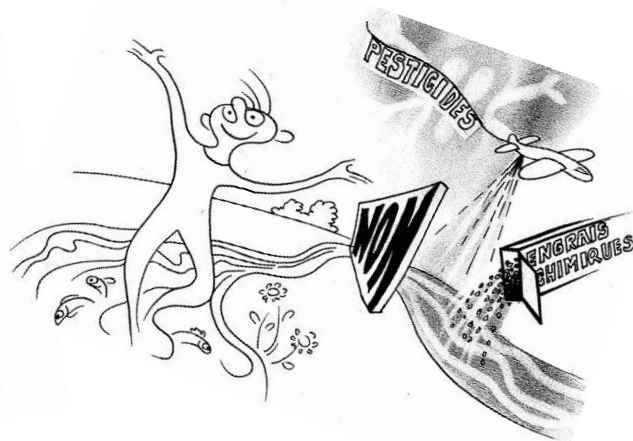
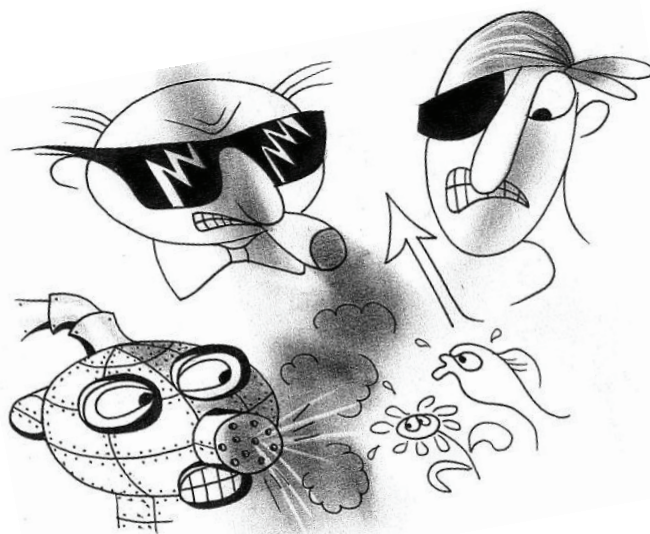
Comment aujourd'hui préserver, augmenter et valoriser les ressources naturelles et environnementales de cet espace dégradé ?

Le développement de nouveaux espaces verts.

Les actions de la région, du département, des communes, ont permis d'accroître ou de préserver des espaces "naturels" : parc du Sausset, Haute île, forêt de Bondy. Aujourd'hui plus de 1500 hectares sont ouverts au public en Seine-Saint-Denis (12 m²/habitant, contre 0,8 en 1965). 200 ha supplémentaires sont prévus au contrat de plan Région/Département. Le Conseil Général s'est proposé d'atteindre 10 % du territoire départemental en espaces verts.

Une biodiversité à protéger. Les milieux naturels (bois, forêts, étangs) insérés dans le tissu urbain de la petite couronne sont indispensables au bon fonctionnement écologique régional. Mais **le 93 est le département où la proportion des milieux naturels par rapport à la superficie du département est la plus faible : 7.5%** (même après Paris : 8.1% !).

Ils possèdent pourtant une riche biodiversité, surtout dans les six parcs départementaux, dont : La Courneuve, avec plusieurs secteurs classés ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), le Sausset, la Haute Ile... sans oublier la forêt régionale de Bondy (250 espèces de plantes, 130 espèces d'oiseaux), le parc forestier de la Poudrerie de Sevrans racheté par la région en 2004, le bois de Bernouille, et bien d'autres.



Pour éviter l'étalement urbain et protéger les espaces naturels

Créer au niveau régional un outil foncier qui permettrait de maîtriser l'étalement urbain et préconiserait, par exemple, des zones d'aménagement différé (ZAD). Il faut préserver les espaces libres et les derniers espaces agricoles du Nord-Est du département, en particulier la réserve foncière de la zone du plan d'exposition au bruit autour de Roissy-CDG, à Tremblay.

Réduire les zones de carence en espaces verts : le centre du département est défavorisé, mais on peut augmenter la superficie en espaces verts à partir des friches industrielles (200 ha.). Elles peuvent être reconverties en faveur d'activités économiques, d'espaces verts ou de logements. Il y aura l'ouverture prochaine de la base de loisirs régionale à Romainville sur les anciennes carrières de gypse. On manque d'espaces verts de proximité (comme le parc urbain de Bondy ouvert en 2005). Nous proposons l'objectif départemental de **CRÉER UN ESPACE VERT DE PROXIMITÉ À MOINS DE 15 MINUTES À PIED POUR LES HABITANTS DE LA SEINE- SAINT-DENIS**.

Désenclaver les espaces verts

qui sont souvent peu visibles de l'extérieur et peu mis en valeur : permettre la mixité des espaces verts et des habitants riverains (avec par ex. des gardes animateurs nature). Tisser une continuité d'espaces verts pour favoriser les échanges de biodiversité. Des liaisons vertes urbaines devraient devenir de véritables "équipements verts", des lieux d'échange et de déplacement (mails, cheminements, placettes...).



Valoriser l'importance du "végétal" dans la ville : ombrage, ruissellement, évapotranspiration, agrément paysager, frein aux pollutions, rôle dans la biodiversité urbaine. Pour les arbres d'alignement, la coupe d'élagage "industriel" est trop brutale ; favoriser l'élagage "doux" et la diversification des espèces plantées. **Rappeler le rôle "social" de la nature, du jardin** : voir par exemple, les jardins biologiques d'insertion à Sevran, les murs à pêches à Montreuil et autres jardins ouvriers.

Prendre en compte le paysage dans les aménagements et les infrastructures, car dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) il n'y a pas de référence au paysage.

Redécouvrir l'eau en créant des fontaines sur les tracés des anciens rus. **Aménager le domaine public fluvial** en conciliant : cheminements arborés en liaison avec les quartiers, batellerie et ports, activités industrielles, tourisme, promenade. C'est le cas de la "promenade-canal" de Saint-Denis (15 m de part et d'autre du canal) ; ce parc urbain régional est un partenariat entre la Région et les communes voisines. **Mettre en place un projet similaire pour le canal de l'Ourcq**.

2 - Une agriculture paysanne pour une alimentation saine

Depuis 50 ans, l'agriculture, de plus en plus intensive, a été repoussée vers la périphérie de l'Ile de France. Aujourd'hui, 80 % des agriculteurs qui subsistent dans la petite couronne sont des horticulteurs. Il reste moins d'une dizaine d'agriculteurs et éleveurs dans notre département ! La France était, au début des années 1980, le premier producteur de produits bio en Europe ; elle se situe à ce jour aux derniers rangs européens. En Autriche ou en Italie plus de 10% des surfaces sont en bio, en France on en compte à peine 1,9% et on importe largement d'Italie ou d'Allemagne. Paradoxal pour le deuxième pays agro-exportateur du monde que de passer à côté de marchés potentiellement rémunérateurs !

Les Verts IDF considèrent que l'avenir de l'agriculture francilienne constitue une question majeure car dans les prochaines années le contexte va considérablement changer avec une énergie beaucoup plus chère une PAC profondément transformée, et les questions de l'indépendance

sources en eau auront pris lequel les terres franciliennes les plus fertiles seraient vouées à la production - intensive, rants, et l'agriculture de proximité réduite à l'état de témoins successifs de l'urbanisation.

alimentaire, de la qualité de l'alimentation, de la maîtrise des res-

L'agriculture biologique ne dispose quasiment pas en France d'aides spécifiques, sauf au niveau régional. Or son soutien peut aisément se justifier : le bio est nettement plus demandeur en main d'œuvre, économe en ressources énergétiques fossiles,

les, respectueux de l'environnement, ce qui milite pour un rééquilibrage des subventions agricoles, basé sur des critères d'emploi et d'écologie. Les prix des produits bio, généralement plus élevés, limitent leur consommation ; les coûts de production sont en partie responsables de ce surcoût. Malgré ces obstacles, il existe un fort déficit de l'offre par rapport à la demande.



Propositions vertes

Résister à l'urbanisation sur les rares zones agricoles qui existent encore dans notre département : à Tremblay-en-France avec les deux exploitations agricoles existantes, et pour les zones maraîchères des Tartres à Pierrefitte-Stains, Saint-Denis, les friches agricoles à Sevran... Grâce aux jardins biologiques d'insertion (depuis 1997) à Sevran (partenariat : Conseil Général, Conseil Régional, DDASS, ANPE) ou aux jardins ouvriers à Coubron (où le département, la mairie et le Conseil Régional font sur une surface de 90 ha un appel à projet). Développer l'horticulture sur une partie des murs à pêches à Montreuil.

Développement de l'agriculture biologique, en particulier maraîchage, sur ces parcelles restantes.

Favoriser l'alimentation biologique à travers la commande publique (cantines scolaires, administrations, hôpitaux) pour une **alimentation sans OGM** et quasiment exempte de chimie et de pesticides.

Soutenir et développer la création d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) : un groupe de consommateurs passe un "contrat de confiance" avec un maraîcher, éleveur ou arboriculteur, garantissant un débouché à une pratique agricole paysanne non chimique. Ces structures permettent aussi l'installation de jeunes maraîchers.

3 – Pour un service public de l'eau

Il y a un quasi monopole de la Générale des eaux sur la production et la distribution, bien que le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), établissement public administratif, gère le service de l'eau de 144 communes de la région parisienne.

La collecte des eaux usées par les communes est le plus souvent concédée à la Générale des eaux ou à Suez. Le contrôle des prestations par les services municipaux étant difficile, les prestataires peuvent se permettre de ne pas assurer réellement les contrôles et l'entretien des réseaux.

Le département assure le transport des effluents collectés par les 40 communes jusqu'à la Seine et la Marne pour les eaux pluviales décantées ou vers les quatre usines d'épuration. Le réseau départemental (canalisations, réservoirs destinés à stocker les eaux en cas d'orage) est exploité en régie par le département qui a un rôle très important dans l'assainissement, la prévention et la gestion des crues, la préservation du milieu naturel.

L'épuration est assurée en régie par le SIAPP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Périphérie de Paris), essentiellement par l'usine d'épuration d'Achères.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie veille à la qualité de l'eau dans les nappes et les rivières. Acteur essentiel en matière de lutte contre la pollution, elle perçoit des redevances des consommateurs d'eau selon le principe du "pollueur-payeur". La surreprésentation des agriculteurs dans l'Agence explique en partie que ce principe s'applique moins à eux qu'à d'autres !

Propositions vertes

Renforcer un service public de l'eau, car la gestion publique nous apparaît plus saine qu'un partenariat public/privé.

Pousser à mettre fin au quasi-monopole privé. Le SEDIF a délégué depuis 1922 la gestion et la distribution de l'eau à la Générale des Eaux. Résultat : une grande opacité, de multiples abus et un surcoût considérable pour les usagers. Alors, dans les communes et au Conseil Général, il faut agir pour une baisse substantielle du prix de l'eau, la transparence sur ce que paie l'abonné, sur l'état des réseaux et des travaux effectués dans chaque commune. En 2011, le contrat qui lie le SEDIF à la Générale des Eaux arrive à échéance ; c'est pour les Verts l'occasion du retour à une gestion publique au niveau des grosses communes ou des communautés de communes.

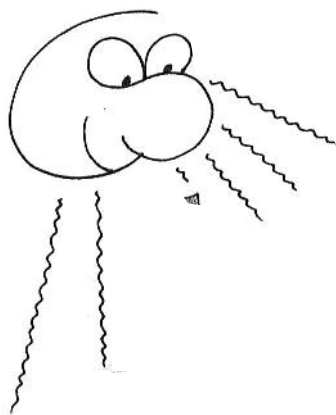
Inciter les collectivités territoriales à faire bénéficier les plus démunis d'un tarif réduit pour l'eau potable. Des mécanismes d'assistance sont donc à prévoir.

Diminuer la consommation d'eau. Encourager les initiatives permettant d'utiliser les eaux de pluie pour l'arrosage, les chasses d'eau... (C'est une des cibles à viser en matière de construction HQE : Haute Qualité Environnementale). Ces dispositifs peuvent aussi être préconisés dans les PLU. Mettre en place des contrats d'incitation à consommer moins, en particulier pour les industriels, les stations services avec lavages de voiture, etc. Dénoncer l'abus de la consommation d'eau en bouteilles qui est une aberration économique et environnementale.

Pour préserver le milieu naturel, privilégier l'épuration biologique, avec la végétalisation. En ville, l'imperméabilisation des sols, augmentant le ruissellement et les risques d'inondations, a nécessité la construction de nouveaux bassins de stockage d'eau. Il faut inciter à la mise en place de solutions de rétention d'eau lors des nouvelles opérations de construction ou d'aménagement : toitures végétalisées, stockages sous parkings, stades, etc.



4 - Une autre politique énergétique



"L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas".

Le protocole de Kyoto et sa déclinaison en directive européenne prévoit la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010 ; 21% de l'électricité et 50% de la chaleur devront être issus de sources renouvelables.

Rappelons le contexte global pour l'électricité. Les communes sont juridiquement propriétaires des réseaux et elles doivent assurer la distribution auprès des usagers. Dans le 93, elles assurent cette tâche à travers les syndicats intercommunaux (SIPPEREC et SIGEIF) qui la délèguent à EDF.

En France, la culture du nucléaire est prédominante (84 % de la production d'électricité). Si l'inspiration libérale de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'énergie au 1er juillet 2007 est évidemment critiquable, cette ouverture va obliger les individus à prendre conscience de la problématique de l'énergie dans un pays où on avait tendance jusque là à se reposer entièrement sur EDF.

Propositions vertes

Promouvoir les initiatives de production d'électricité en renouvelable

Le gisement solaire du 93 est largement inexploité et devrait être fortement encouragé notamment en thermique dans l'habitat collectif. Certaines installations sont déjà anciennes (piscine de Sevran), d'autres récentes ou en projet : Toits bleus à Montreuil (photovoltaïque), HLM à Sevran, Hôtel Ibis à Rosny, HLM communaux à Bondy (capteurs solaires thermiques), mobilier urbain fonctionnant au solaire.

La cogénération est énergétiquement très intéressante, mais elle implique un besoin simultané d'électricité et de chaleur ; elle se pose donc plutôt comme un appoint utile pour absorber des pics saisonniers dans de grands établissements industriels, tertiaires ou sur des réseaux de chaleur (comme à Bondy et au Blanc Mesnil). Produite le plus souvent à partir de gaz ou de fuel, elle est soumise aux aléas de prix et génératrice de pollutions.

Pour une distribution et une consommation responsables de l'électricité

C'est à ce niveau que l'action des élus locaux peut être la plus pertinente : inciter les différentes collectivités locales à se montrer exemplaires en faisant des **achats responsables** (électricité renouvelable) et en menant des politiques d'économies au niveau des bâtiments et des services. Tous les fournisseurs proposent des **options de fourniture "d'électricité verte"**. Cependant au pays de l'électricité "bon marché" d'origine nucléaire, celle d'origine renouvelable reste une option, et coûtera donc plus cher que "l'ordinaire". Le Conseil Régional IDF vient de décider l'achat de son électricité à 100 % verte.

Réaliser des économies d'énergie : les actions de diagnostic subventionnées par l'ADEME apportent des aides pour économiser le plus possible. Elles sont déjà largement utilisées par des communes ; certaines améliorent le suivi de leurs consommations avec la **création d'emplois de techniciens gestionnaires des flux** : Pantin, Ile-Saint-Denis.

- La construction de bâtiments publics en **Haute Qualité Environnementale** se généralise, la "cible 4" portant sur la gestion de l'énergie.
- Un des gisements très important **d'économies dans les communes** est celui de **l'éclairage public** et des éclairages de sites/monuments. Le SIPPEREC subventionne l'achat d'ampoules basses consommation, ce dispositif est très peu utilisé.

Favoriser l'accès à l'électricité pour les plus démunis. EDF assure un Service de Maintien de l'Energie de 3 kW pour 8500 foyers (le nombre de coupures pour non paiement touche 1% des usagers) ; souvent couplé avec le Fonds de Solidarité Energie, financé par EDF, l'Etat, le CCAS.

Produire de la chaleur autrement qu'avec l'électricité.

Le bois est de plus en plus utilisé en chaufferie collective sous forme de plaquettes : à Aubervilliers, un projet de chaufferie au bois permet de couvrir 50 % des besoins de chauffage d'un groupe de 800 logements sociaux. Rappelons que le chauffage au bois est neutre en terme d'émission de CO2.

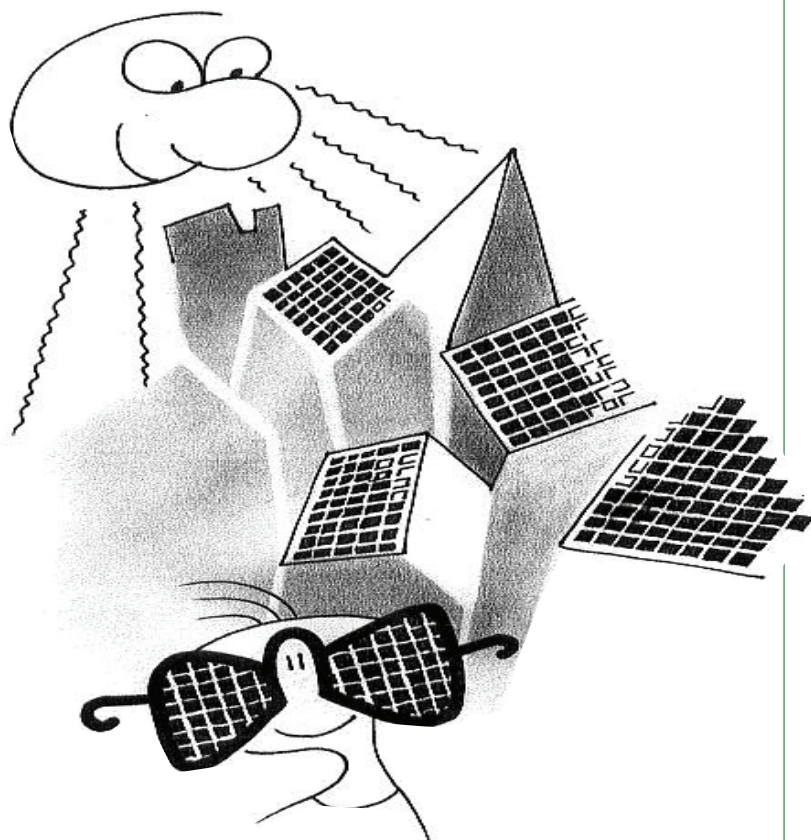
La géothermie profonde offre à l'Ile de France, de par sa géologie, un gisement très intéressant. Après les déboires survenus il y a 20 ans (oxydations, colmatage des puits) cette technologie est devenue mature et alimente des réseaux de chaleur très importants. Au Blanc Mesnil, à Clichy-sous-Bois et à Tremblay-en-France, on utilise la géothermie pour chauffer en réseau des logements et bâtiments publics (piscine, gymnase, écoles...) à proximité. Le réseau en géothermie doit être développé en Seine-Saint-Denis.

Les réseaux de chaleur peuvent être alimentés par les différentes sources citées ci-dessus, ainsi que par l'incinération des ordures ménagères. Ils sont très intéressants pour desservir des ensembles immobiliers denses. Ils pourraient fournir des débouchés au gaz issu des futures usines de méthanisation de Blanc Mesnil et Romainville.

Encourager la production en renouvelable dans les organismes HLM : lors de la création/rénovation de chaufferies collectives, pousser la réflexion vers des choix tels que géothermie, bois. **Insister sur l'aberration que représente le chauffage électrique,** sur les inconvénients dus à la montée de l'usage de la climatisation, pratiques largement soutenues par EDF. Profiter de l'augmentation des tarifs auquel EDF doit acheter le courant produit avec le photovoltaïque. Mettre au niveau des POS-PLU des règles favorisant l'utilisation du solaire.

Encourager les subventions pour l'installation de chauffe-eau solaires comme le fait maintenant la région Ile-de-France.

Quelques chiffres édifiants : l'effort public de recherche sur l'énergie en France : 90% nucléaire, 5% pétrole, 5% énergies renouvelables. Budget ADEME (moyenne 2000-2004) = 30 M €, et tendance à la baisse. Budget programme de fusion nucléaire ITER = 10 000 M € !



5 - S'attaquer à la montagne... de nos déchets

La production de déchets est toujours en augmentation. La production par habitant et par an est de 371 kg en Seine-Saint-Denis où la collecte sélective est en place dans toutes les communes.



Collecte et traitement en quête de solutions

La collecte est assurée par les communes ou communautés de communes qui le plus souvent la confient à des entreprises privées. Le traitement est pris en charge par le SITOM 93, syndicat intercommunal regroupant 38 des 40 communes du 93.

Les principaux équipements existants, utilisés par les communes du 93 sont : le centre de tri de Romainville, les usines d'incinération (Saint-Ouen, Sarcelles, Saint-Thibaut-des-Vignes), le centre d'enfouissement de Claye Souilly. 75 % des déchets du 93 continuent d'être mis en décharge, en contradiction avec la fin théorique au 1er juillet 2002 prévue par la législation.

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers (dont la révision a pris 5 ans !) propose : un réseau de déchetteries, 3 centres de tri pour les multimatériaux, 1 ou 2 unités de méthanisation (capacité totale de 200 000 tonnes). Le Blanc-Mesnil, Neuilly-sur-Marne et Romainville se sont portées candidates pour accueillir un site de méthanisation. Suite à la

loi d'août 2004, l'Ile de France devra désormais être couverte par un plan régional, ce qui va dans le bon sens, mais rendra à terme caduc le plan départemental. Cependant il ne semble pas que les grandes options du plan départemental seront remises en cause.

Propositions vertes

Les Verts 93 se sont toujours montrés très actifs sur la problématique "déchets" depuis l'époque où on n'imaginait pas d'autre issue à leur traitement que le "tout-incinération".

La mise en place de la méthanisation, notamment voulue par les Verts, apporte un plus par rapport à l'incinération. L'augmentation du coût de l'énergie la rend plus intéressante grâce à la vente du biogaz...sous réserve de trouver des débouchés à celui-ci.

Prévenir la production de déchets, sensibiliser à leur réduction (cf. la campagne "Stop pub"). Développer le compostage individuel. Lutter contre l'usage des sacs de caisse non recyclables.

Contribuer à la réalisation d'un maillage d'équipements complémentaires avec une gestion unique par le SITOM. Création de nouvelles déchetteries et de déchetteries spécialisées (produits électriques, électroménager). Optimiser la collecte sélective des déchets dangereux.

Développer les filières locales de recyclage ou de réemploi, en particulier pour les excédents de chantier du BTP ; en matière de construction HQE, c'est la cible "chantier propre" (avec tri des déchets à la source). Matériel informatique : développer les filières de réemploi vers les pays en voie de développement.

Soutenir un projet de "charte départementale des administrations éco-responsables" (à commencer par le département) et s'orienter vers des achats éco-responsables au niveau des marchés publics, avec une exigence de réduction des déchets à la source.

Promouvoir le transport alternatif des déchets : rail, fluvial. Bon exemple de l'évacuation par rail des mâchefers à St Ouen ; projet de port fluvial à Bobigny à proximité du centre de tri et de la future méthanisation.

Favoriser les actions de sensibilisation vers les écoles et les collèges. La visite du centre de tri de Romainville devrait être obligatoire ! Vision des montagnes de déchets générés par notre mode vie, de la difficulté à les trier, mais aussi sujet de réflexion sur l'utilité de la main d'œuvre immigrée et sur ses conditions de travail...

6 - Marre de toutes ces pollutions !

Dépolluer les sols

L'abandon des activités industrielles du 93 a entraîné la multiplication des friches et pose aussi le problème de la pollution des sols : Plaine Saint-Denis, terrains Kodak, amiante à Aulnay, la Poudrette à Pavillons-sous-bois...

Cas d'école concrets pour le développement durable, le principe pollueur/payeur et le principe de précaution ! Sans oublier nos luttes à Vaujours et aujourd'hui à Aubervilliers pour que des terrains radioactifs ne deviennent la proie des promoteurs immobiliers !

Propositions vertes

La pollution est variable selon les sites et le passé industriel. La dépollution peut se faire par étapes, pour permettre une réutilisation ciblée. Nous proposons la **création d'un établissement public départemental** avec une double mission : **recensement des sites pollués et élaboration d'un programme de dépollution.**

Circuler et respirer : contenir le trafic routier et réduire ses nuisances

La pression écologiste a permis de renforcer le réseau de mesures d'Airparif (5 stations dans le 93), d'étendre la palette des polluants surveillés et la diffusion des résultats. Si la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis est "bonne ou très bonne pour 80% des jours de l'année" selon Airparif, le nombre de jours de forte pollution et surtout **la pollution de fond** entretiennent nos inquiétudes. Et la situation est préoccupante autour des grands axes routiers car la circulation automobile produit les ¾ de la pollution atmosphérique. Les Verts ont émis de nombreuses critiques à l'encontre du Plan de Protection de l'Atmosphère présenté par le gouvernement et de son inefficacité prévisible. **En France, les 9000 décès dus à la pollution atmosphérique témoignent de la gravité de la situation.**

Contenir le trafic et les pollutions des aéroports, protéger les habitants du bruit.

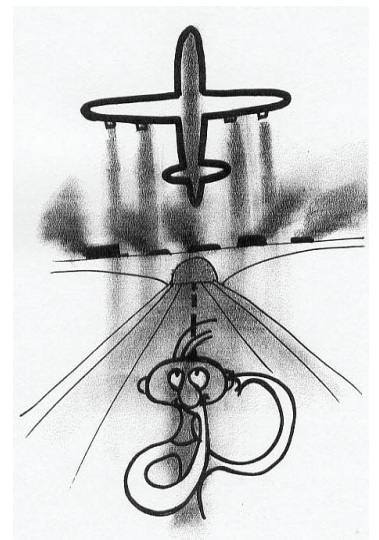
Le bruit est la première source de stress pour les Franciliens, qui subissent dans notre département les bruits de deux aéroports, de nombreuses autoroutes, de boulevards urbains au cœur de nos villes...

Propositions vertes

Limiter le trafic des aéroports, dont on mesure enfin l'impact : *"Roissy CDG pollue autant que le périphérique"* ; améliorer le Plan d'Exposition au Bruit de Roissy. Pour Le Bourget, Plaine Commune va demander de limiter les mouvements d'avions à moins de 50 000/an (y compris les mouvements militaires) et les Verts 93 exigent aussi un Plan d'Exposition au Bruit ; un couvre feu est nécessaire la nuit sur les deux aéroports.

Mettre en place des couvertures ou des murs-antibruit le long des autoroutes (ex. : à Bagnolet pour l'A3, au Blanc-Mesnil, sous l'impulsion du groupe local et des conseillers régionaux Verts).

L'organisme régional Bruitparif sous la direction du Vert Pascal Marotte, a réalisé une enquête bruit qui doit déboucher sur des politiques concrètes : par exemple la résorption du "point noir bruit" de Noisy-le-Sec par des protections de qualité...



L'eau, un milieu à protéger. Les capacités régénératrices du milieu naturel ne sont pas extensibles. Les rivières subissent encore des pollutions accidentelles ou pluviales. Elles proviennent de raccordements défectueux, de fuites, des nitrates et pesticides utilisés par l'agriculture intensive en amont du bassin parisien, du lessivage de la ville par les pluies, ainsi que du raccordement non conforme de particuliers aux réseaux d'eau de pluie. La qualité des eaux de la Marne et de la Seine s'améliore, avec 23 espèces de poissons présentes, contre 3 dans les années 1970. La pollution organique diminue nettement, **mais les teneurs en pesticides reflètent une situation inquiétante.**

7 - D'une logique de soins à une logique de santé

Lier santé et environnement

*Les Verts considèrent le droit à la Santé comme un droit fondamental et inaliénable :
ils le placent au cœur de leur combat politique.*



Conscients qu'il existe, dans ce département, des **liens étroits entre les difficultés sociales, la précarité, les dégâts environnementaux et les problèmes de santé**, les élus Verts, partout où ils se trouvent (Conseils Municipaux, Conseil Général ou Conseil Régional) proposeront des politiques publiques de santé ambitieuses et innovantes.

Notre objectif : répondre au mieux aux besoins de tous (enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, handicapés, migrants...), mais aussi permettre à chacun de s'approprier "son droit à la santé" d'être informé, de choisir et d'agir.

Notre département cumule des chiffres alarmants... ce n'est pas une fatalité ! C'est vrai, nous détenons dans bien des domaines de tristes records : mortalité infantile, mortalité masculine précoce, cancers professionnels, tuberculose, saturnisme infantile, grossesses précoces, suicides des jeunes, Sida, violences faites aux femmes, alcoolisme et toxicomanies... Mais aussi 20 % des foyers vivent avec de bas revenus, 6 % des familles touchent le RMI, 10 % des citoyens sont bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle). Or, pour faire face à tout cela, nous déplorons un parc hospitalier vieillissant, moins de médecins que dans les autres départements, une pénurie sévère d'accueil en pédopsychiatrie et psychiatrie...

Nous avons pourtant des atouts incontestables : une longue tradition et un réel savoir-faire en matière de prévention et de médecine publique, encore 70 centres de santé dans nos villes et un tissu associatif efficace. Appuyons-nous sur cette richesse pour élaborer.

un plan d'urgence pour le 93 !

Propositions vertes

Permettre à tous et notamment aux plus vulnérables l'accès aux soins

- En engageant **une politique ambitieuse de rénovation de l'équipement hospitalier** : plus de lits, plus de personnel soignant, plus de lieux d'accueil en psychiatrie.
- En développant **l'activité des centres de santé, des PMI et des centres de planification** : plus grande amplitude d'ouverture au public, consultations plus nombreuses et plus diversifiées.
- En favorisant **les liens entre la médecine de ville et la médecine publique** et notamment en ouvrant les centres de santé la nuit et le week-end, permettant ainsi aux médecins de ville d'assurer leurs gardes dans des lieux équipés et sûrs, de désengorger les urgences hospitalières et de rentabiliser les infrastructures fort coûteuses de ces centres.
- En incitant **médecins et infirmiers à une répartition géographique plus équitable**.
- En développant les **structures pratiquant dans de bonnes conditions les interruptions volontaires de grossesse**.
- En créant dans les établissements publics des **consultations d'ethnopsychiatrie et de thérapie familiale**.
- En augmentant l'**offre d'équipements en faveur des adultes handicapés**.
- En renforçant au **niveau départemental, la complémentarité entre prise en charge sanitaire**, médico-sociale et insertion, afin de développer le Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés.
- En dotant les **écoles de moyens humains et matériels** leur permettant d'**intégrer dignement les enfants porteurs de handicaps**.
- En créant des **maisons de retraite ou des appartements médicalisés** accessibles à tous les revenus.

- En créant des **"maisons de santé"** qui rassembleraient des professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, psychologues, infirmiers libéraux), des travailleurs sociaux et des militants associatifs de la santé pour mieux organiser la permanence des soins, l'information des publics, l'accompagnement des patients et les rencontres interprofessionnelles.
- En garantissant **un accès aux soins aux populations d'origine étrangère**, en liaison avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis.

Mener une véritable politique de dépistage

- En créant dans **toutes les communes des centres d'hygiène** chargés de répertorier les logements insalubres, les peintures au plomb, l'amiante, d'informer les populations concernées et de faire appliquer la loi en imposant aux bailleurs privés et publics les travaux nécessaires.
- En multipliant **les opérations de dépistage gratuit** (SIDA, Saturnisme, Tuberculose...).
- En contrôlant **l'indépendance de la médecine professionnelle**, afin de prévenir l'augmentation des maladies professionnelles et notamment les cancers.
- En développant **la médecine scolaire** : visites de dépistage systématique plus fréquentes.

Développer les actions de prévention et d'éducation

- En multipliant **des campagnes d'information ciblées sur les conduites à risques** (tabac, alcool, drogues), les violences faites aux femmes et aux enfants, les mariages forcés, la contraception, les risques liés à l'obésité et à la sédentarité...
- En équipant **tous les lieux qui accueillent du public et notamment des jeunes**, de distributeurs de préservatifs, de distributeurs de boissons et de nourritures non sucrées, de brochures d'information accessibles et attrayantes. En multipliant les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-jeux, accueil parents/enfants, relais d'assistants maternels).
- En soutenant les **lieux d'aide à la parentalité**.
- En créant des lieux d'accueil et d'écoute pour les **femmes victimes de violences** et en réservant dans le parc locatif social un contingent d'appartements destinés à les loger avec leurs enfants provisoirement.
- En faisant de la **protection de l'enfance une vraie priorité** et en encourageant les liens de confiance réciproque entre école, justice et travailleurs sociaux. En Seine-Saint-Denis, de nombreux jeunes en rupture avec leurs familles, parfois issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, sont livrés à eux-mêmes à leur majorité. De jeunes étrangers sans papiers arrivés depuis peu à Roissy se retrouvent en errance. Nous souhaitons que ces situations d'urgence soient réellement prises en compte, que les municipalités assument leur rôle d'accueil des errants et que le Conseil Général exerce au mieux sa compétence en matière de protection de l'enfance et de prévention spécialisée.
- En créant des **centres d'hébergement d'urgence pour les sans logis**.

Exiger et mettre en œuvre le principe de précaution

- En **interdisant dans toutes les cantines publiques** (écoles, crèches, restaurants du personnel) **les OGM**, en évitant les produits trop chargés en sucres et en sel,
- En incitant à l'achat de produits **d'origine biologique et issus du commerce équitable**.
- En votant une **charte réglementant l'installation des antennes relais** de téléphonie mobile.
- En construisant des **équipements publics qui respectent véritablement les normes HQE**.

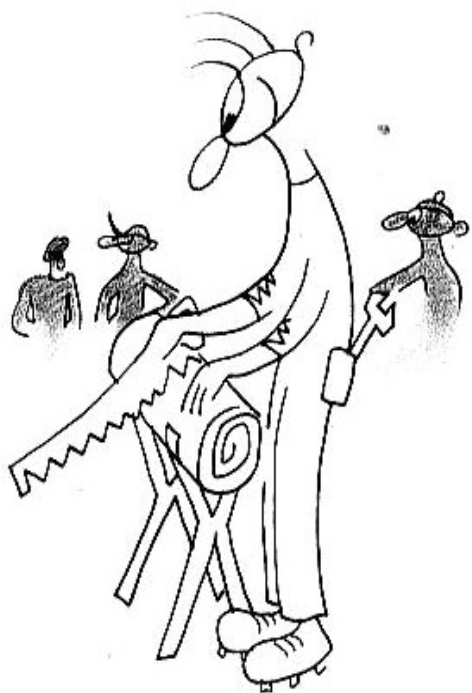


Favoriser l'implantation et le développement de services de pointe en recherche médicale et pharmaceutique comme les services d'ethnopsychiatrie et de cancérologie au CHU d'Avicenne à Bobigny,...

2ème partie



Vivre et travailler dans nos villes



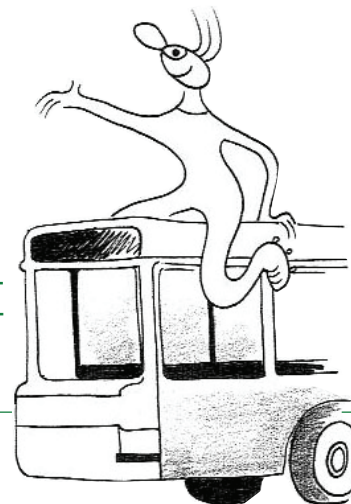
1 - Des transports pour faciliter nos déplacements

De l'air pour nos villes et nos poumons !

Nos propositions sont motivées par 4 enjeux centraux :

- la mobilité nécessaire pour circuler en Seine-Saint-Denis et en sortir,
- la lutte contre le changement climatique,
- le pétrole qui devient rare, donc trop cher,
- la santé attaquée par la pollution (cancers et maladies respiratoires) .

Les Verts proposent de retrouver une ville respirable, moins bruyante, plus conviviale en donnant la priorité aux transports en commun et en développant les circulations douces.



Propositions vertes

Augmenter l'offre de transports publics, avec une priorité budgétaire au niveau départemental, régional (comme l'ont obtenu les Conseillers Régionaux Verts)

Renforcer et soigner l'existant : RER A, B, D et E, et refuser le projet élitiste CDG Express qui ne résout aucune des difficultés des usagers du quotidien. Notre priorité est la rénovation rapide et concrète du RER B au niveau de ses infrastructures comme du matériel roulant.

Développer les trams sur notre département en favorisant le "banlieue à banlieue" et la réhabilitation des espaces traversés :

- Prolongement du tramway T1 jusqu'à Val de Fontenay.
- Construction du tramway SDEV (Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse) qui a comme objectif de desservir le campus principal de l'université Paris 13 (plus de 13 000 étudiants et seule université non reliée par un métro ou un tram en Ile-de-France) .
- **CRÉER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS UN DÉBRANCHEMENT DE LA LIGNE DES COQUETIERS VERS CLICHY-MONFERMEIL (TRAM-TRAIN)** (futur contrat de projet 2007-2013).
- Construction de la ligne de tram Saint-Denis-Pierrefitte-Sarcelles.
- Réaliser au plus vite la tangentielle Nord reliant Sartrouville à Noisy-le-Sec en passant par Epinay et Stains qui permettra un déplacement de banlieue à banlieue, en reliant Paris XIII, RER B, D, E, précisément là où les déplacements se font à 70% en voiture...
- Mise à l'étude d'une ligne circulaire plus éloignée de Paris, reliant Tremblay-en-France, Vaujours, Coubron, Montfermeil, voire Gagny, Neuilly-sur- Marne, Gournay-sur- Marne.

Prolongement des lignes radiales de métro 11 et 12 : sur la ligne 13, supprimer la fourche en météorisant une des branches. Les Verts pensent qu'il faut résoudre les problèmes de cette ligne ultra-saturée avant de la prolonger et développer les bus en surface permettant de mieux répartir les déplacements.

Réduire la fracture territoriale en engageant des politiques de désenclavement des quartiers, dessertes de rabattements vers les gares, déplacements vers les services publics... ex. bus ligne 602 à Clichy-Montfermeil,...

Développer les liaisons bus : renforcer la régularité des bus par des couloirs protégés, augmenter leurs fréquences, leurs amplitudes, le confort et les carburants plus propres, l'information aux arrêts comme dans le bus. Utiliser pleinement les dispositifs régionaux qui financent les bus dit mobilien : exemple le 170, 613, 615...

Des transports en commun pour tous

Selon leur mobilité (personnes handicapées, avec poussettes, personnes âgées) : les élus verts se sont battus au STIF (Syndicat des Transports en Ile-de-France) pour que dans le cadre du renouvellement du matériel roulant de la SNCF, celui-ci soit accessible aux Personnes à Mobilité Réduite ; ils ont obtenu que 93 % des usagers aient une accessibilité totale de la rue au train.

Selon leurs moyens : les Verts 93 prônent le **Ticket 1h30**, permettant de voyager 1h30 bus et tram (comme cela se fait dans les autres agglomérations françaises, comme les conseillers régionaux Verts l'ont proposé dans le budget régional et repris par le STIF).

Libérer nos villes de l'asservissement à la voiture et reconquérir des quartiers plus conviviaux

Aucune nouvelle infrastructure routière en particulier refus de l'A 103, au profit d'un transport en commun, sauf pour désenclaver Sevrans par l'aménagement d'une bretelle de sortie sur l'A104 pour la desserte du quartier des Beaudottes et pour compléter l'échangeur de Bondy-Nord-Aulnay-Sud sur l'A3 pour éviter que les véhicules ne traversent le Sud d'Aulnay-sous-Bois. Limiter les investissements "route" à la sécurité routière et aux aménagements de transport en commun.

Penser la voiture autrement : nos voitures passent plus de temps à l'arrêt à occuper l'espace public qu'à être utiles à nos déplacements. Il nous faut penser à des alternatives : auto-partage, location à l'heure...

- **Reconquérir les places publiques** : nos places ont été progressivement transformées en parking au détriment des espaces de convivialité, des jeux pour nos enfants et des espaces verts... Bruits, pollution et agressivité marquent notre environnement urbain. Nous proposons ainsi la reconquête de ces espaces : zones 30, zones piétonnes, aires de jeux pour nos enfants, espaces de convivialité pour nos anciens en lien avec une végétalisation renforcée. Des aménagements favorisant la qualité de vie, la sécurité et la convivialité notamment par l'animation locale !

- **Dissuader le trafic** : le réseau principal mais aussi secondaire de notre département est saturé et trop souvent les voies communales servent de parcours de délestage aux automobilistes quittant les autoroutes embouteillées. Il faut un plan départemental de la voirie pour limiter ce type de pratique. Au niveau national, établir une écotaxe sur les automobiles, notamment les plus polluantes.

Réguler le stationnement en favorisant le stationnement résidentiel, étendre le parc payant, **développer les parcs relais**, en lien avec la création de **bus de quartier jouant un rôle de lien avec les gares, les marchés et les services publics**, si possible en fédérant plusieurs villes du 93 pour la mise en œuvre en lien avec la RATP, le TRA, le CIF...

Pour le commerce de proximité, interdiction de toute nouvelle grande surface. Plan départemental des livraisons afin d'optimiser les aires de livraisons en lien avec les commerçants et les plates-formes de logistiques, pour l'utilisation de véhicules de livraison moins polluants.



Place aux piétons dans une ville sécurisée : développement et sécurisation des chemins piétons, avec **priorité aux circulations douces** : vélo, roller, navette fluviale. Accélérer la mise en œuvre de la politique vélo : jalonnement, pistes, réseaux cyclables, vélos en libre-service, parcs à vélos gardés près des gares, lutte contre le vol par le marquage des vélos... Désenclaver les espaces verts, en tissant une continuité entre les zones bâties, en favorisant les liaisons vertes pour les circulations douces.

Développer le trafic fluvial

Notre département est traversé par des canaux, un fleuve la Seine et son affluent la Marne. Développer le transport de passagers mais aussi des marchandises (pour limiter le nombre de camions sur nos routes) en **Créant des navettes fluviales**

- sur le canal de l'Ourcq, reliant Sevrans à Paris la Villette, Sevrans (écluse)-Aulnay- Bobigny permettant de rejoindre le tram et le métro à Bobigny et au-delà jusqu'à Bastille ;

- de l'Ile-Saint-Denis à la Défense (ce trajet pourrait être réalisé en 45 minutes, là où le bus peut mettre jusqu'à 1h30...).

Nous proposons de créer un **éco-pôle autour du canal de l'Ourcq**, drainant éco-activité, tourisme, transports de passagers et de marchandises.

2 - Contre la pauvreté et l'insécurité sociale, se former et travailler en Seine-Saint-Denis

Après une activité industrielle intense, la Seine-Saint-Denis hérite d'un patrimoine industriel en quête de reconversion. Elle compte la présence d'un aéroport international d'affaires, le Bourget et d'un autre aéroport international Charles-de-Gaulle et aussi de Garonor, premier site logistique européen.

Le soutien actuel à l'activité économique privilégie la reconversion au tout tertiaire et l'occupation des espaces libres en bureaux, surtout en première couronne.

Actuellement, les activités et les emplois tendent à se concentrer sur des zones dont l'attractivité économique est forte :

Le Nord-Est dont la dynamique est liée à la présence des aéroports et des parcs d'exposition de Villepinte et du Bourget qui comportent de nombreuses grandes firmes et un tissu important de PME-PMI.

Le Sud-Est qui profite de la proximité de Paris et de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

L'Ouest et particulièrement la Plaine Saint-Denis qui bénéficie d'une dynamique de renouvellement urbain et d'amélioration du réseau de transport.

Le cœur du département dispose d'atouts à conforter, notamment en matière de réseaux de communication, d'activités industrielles et tertiaires (y compris de services publics en tant que centre administratif de la Seine-Saint-Denis).

Quelques atouts sous-utilisés : deux universités : Paris XIII-Villetaneuse (plus de 20 000 étudiants) et Paris VIII - Saint-Denis (27000 étudiants).

Pour l'emploi, il nous faut compter sur la jeunesse de notre population (36, 5 % a moins de 25 ans ; les familles nombreuses de 5 personnes et plus représentent 11% des ménages) et sur sa diversité (les étrangers représentent aujourd'hui 19 % de la population) dans un contexte où le taux de chômage est largement supérieur à la moyenne nationale.

Propositions vertes

Pour dynamiser le développement économique

Privilégier le polycentrisme, bien au delà des 3 pôles actuels du 93, Plaine Commune à l'Ouest, Roissy-Le Bourget à l'Est, Marne-la-Vallée au Sud-Est et s'opposer à la tendance de faire du 93 un grand centre de stockage complètement dépendant de la filière transports ; s'opposer de même au seul développement du secteur tertiaire.

Renouer avec les acteurs économiques dans les communes : la relation entreprises-institutions, ou avec les commerçants demande des actions qui s'inscrivent dans la durée.

C'est le sens d'une **MISSION D'ANIMATION ÉCONOMIQUE** (ex. : Sevran) qui accompagne à la fois les porteurs de projets mais aussi toute l'animation et le lien entre les entreprises de la ville pour :

- Privilégier les filières intégrées, avec transformation/ récupération des déchets.
- Soutenir les très petites entreprises et l'artisanat.
- S'opposer à la création des hypermarchés et des multiplexes.
- Favoriser par la fiscalité le maintien du petit commerce et son rôle de lien social dans les quartiers.
- Aider ou simplement accompagner les entreprises qui engagent des démarches dites de développement durable : mise en conformité aux normes environnementales.
- Favoriser l'emploi des habitants sur place par l'élaboration de chartes entreprises/ collectivités, ou de protocoles transactionnels lors des ventes foncières.
- Rompre avec une vision fiscaliste de l'économie locale (apprécier la venue d'une entreprise selon le montant de la Taxe Professionnelle), et privilégier des productions ayant un impact positif en termes sociaux et environnementaux.

Développer la filière "environnement"

- Apporter une aide spécifique pour encourager le développement des filières environnementales. Les Verts 93 proposent une stratégie globale sur la filière environnement au sens large, qui passe par la mise en réseau des déchetteries

.../...

Propositions vertes

et la complémentarité entre les projets d'**ÉCO-PARCS** (pôles spécialisés recyclage/valorisation de déchets ou centres dédiés à la filière environnementale : énergies renouvelables, centres de formations spécialisés sur l'environnement, hôtel ou pépinière d'entreprises spécialisées sur les problématiques environnementales,...) des villes du département.

- Mettre en place une éco-conditionnalité pour les aides départementales : charte citoyenne englobant des critères sociaux et environnementaux.

Rénover le bâtiment et maîtriser l'énergie : un gisement d'emploi considérable

Des centaines de milliers de logements en Ile de France ont été construits sans aucune norme d'isolation ; de quoi donner du travail pendant des années et consommer moins d'énergie tout en luttant contre le réchauffement climatique !

Favoriser le développement de la filière tourisme à partir des voies d'eau : promenades bateaux, création d'espaces ludiques, mais aussi des atouts de notre territoire (le monument le plus visité : la Basilique de Saint-Denis, le parc départemental de la Courneuve...).

Encourager le développement du télétravail voulu, non imposé aux salariés.

Lutter contre les nouvelles formes d'exploitation et d'esclavagisme modernes (marchands de sommeil, ateliers clandestins, etc.). Encourager la construction d'hôtels (naturellement HQE) dirigés par les services sociaux municipaux, pour les hébergements sociaux en urgence.

Promouvoir les projets d'économie sociale et solidaire

dont les Verts sont souvent à l'origine.

Il existe deux structures de mise en réseau des acteurs :

REALISE (Réseau Associatif Local pour l'Innovation et la Solidarité pour l'Emploi) œuvre dans le champ de l'insertion par l'activité économique et l'économie solidaire sur le territoire de la "Plaine Commune" et regroupe 12 structures.

MINGA, cette association a pour objet de participer au développement économique du commerce équitable. A ce jour elle fédère 51 structures françaises.

Et des pôles d'activités d'économie solidaire :

La **MAAFORM** (Maison des Associations des Alternatives et de la FORMation) structure associative implantée à Pantin, abrite des associations d'insertion d'éducation populaire et d'animation socioculturelle, des entreprises, des réseaux de l'économie alternative et solidaire et des organismes de formation professionnelle.

Le **PHARES** (Pôle d'Hospitalité des Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire), association constituée à l'Ile-Saint-Denis en 2001, regroupe 8 structures à vocation solidaire et environnementale.

Les actions de sensibilisation au commerce équitable se multiplient. Elles sont organisées à l'initiative d'associations et de collectivités locales. les Verts 93 sont presque toujours à l'initiative de ces actions.

Propositions vertes

- Privilégier les **services de proximité** créateurs d'emplois : aide ménagère, aide aux personnes âgées,...
- Favoriser les **initiatives locales d'insertion** (incitation/ création de régies de quartier, d'entreprises d'insertion en privilégiant la filière environnement,...).
- Inciter à la création de **pôles d'économie solidaire** et favoriser les initiatives de ce secteur.
- Encourager la création de points de vente locaux (physiques et par correspondance) de produits issus du **commerce solidaire et équitable** et développer des échanges commerciaux basés sur le principe du commerce équitable dans le cadre de la coopération décentralisée.
- Application systématique de la **clause d'insertion professionnelle et environnementale** dans les commandes publiques des différentes collectivités.
- Mettre en place des aides à la **création d'entités solidaires** : coopératives, SCIC, (primes, accompagnement à la création...).

Pour un accès simple et égalitaire à un service public de qualité de la formation :

La formation professionnelle et sa législation ont beaucoup évolué ces dernières années. Des avancées récentes vont dans le bon sens comme la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience). Cependant, les difficultés d'accès à l'emploi conduisent des jeunes à passer des mois voire des années dans un parcours de formation. Mais les délais (plus de 6 mois pour avoir accès aux services d'orientation de l'AFPA de Seine-Saint-Denis, file d'attente de 2 ans pour certaines formations), le niveau d'exigence en terme de pré-requis (dont la maîtrise du français), l'allongement des distances domicile - lieu de formation, la complexité et la durée des procédures d'inscription, constituent autant de freins vers l'accès aux formations qualifiantes. C'est donc un système compliqué et inégalitaire.

Comment mettre en place des parcours adaptés dans la durée afin de trouver une solution à chacun, sans reproduire le système de l'Education Nationale trop souvent ici synonyme d'échec ?

Propositions vertes



Pour quels demandeurs d'emploi ?

Pour tout jeune sortant de l'école, mettre en place un parcours individualisé, en lien entre la Région (qui a en charge dorénavant la formation) et le Département. Et partir du principe que chacun peut avoir sa chance quelle que soit son origine (ethnique, sociale ou d'habitation). Aucun jeune sortant de l'école ne doit se retrouver dans une situation de non suivi. Des partenariats avec les entreprises doivent être passés pour une découverte des métiers dans l'entreprise.

Pour les salariés peu qualifiés et les publics en difficulté (personnes handicapées, immigrés, femmes sans diplôme...), mettre l'accent sur la formation :

- Augmenter le nombre de places en formation pour les publics de faible qualification et diversifier leurs formations.
- Uniformiser les procédures de recrutement des stagiaires, à travers une convention entre Conseil Général et organismes de formation voire avec le préfet pour inclure aussi les ANPE.
- Construire des parcours de formation et de qualification pour toutes les personnes faiblement qualifiées en créant des "sas" de pré-professionnalisation.
- Mettre en place des formations de base (linguistiques par ex.) qui articulent de la formation et de la qualification professionnelle, comme les **plates-formes de mobilisation**, associant toujours ANPE, AFPA, et d'autres acteurs comme les services RMI.

Pour les "laissés pour compte", ceux qui n'ont pas les Assedics ou le RMI, bref les personnes "hors dispositifs" :

- Accroître les possibilités de financement pour les personnes en difficultés (entre autre, côté Conseil Général, qui limite actuellement ses actions aux RMistes)
- Intervenir pour financer les frais périphériques (permis de conduire, aide aux transports, à la mobilité, à la restauration...).

La VAE (Validation des Acquis d'Expérience) doit être mieux accompagnée pour les personnes en difficulté (information sur les droits, suivi et montage de dossiers), par la mise en place de **Maison de la VAE** (qui n'existe pas actuellement) .

Mettre en place des dispositifs de formations passerelles entre les différents niveaux de formation.

Autour de quelles offres d'emplois ?

On demande de plus en plus aux jeunes de posséder les qualifications répondant aux besoins d'une économie en mutation. Le développement économique doit inclure les besoins de formation des entreprises et ceux des demandeurs d'emploi, en mettant en place un **pôle emploi-formation (PEF)** (comme à Sevran). Celui-ci regroupe : une antenne de l'ANPE, le service RMI de la ville, la Mission locale intercommunale et l'Association compétence- emploi qui coordonne les actions du pôle emploi-formation, accompagne les demandeurs d'emploi avec un suivi individualisé. Le PEF a mis en place un groupe de travail pour accompagner les besoins en formation des entreprises, en s'appuyant sur les associations d'entreprises de la ville.

La Région finance certains centres de formation d'adultes. Elle est donc en mesure de les inciter à s'orienter progressivement vers les **formations en lien avec le développement durable** (transport urbain, économie solidaire, logistique, économie d'énergie, énergies renouvelables (par ex. installateurs de chauffe-eau solaires...), agriculture biologique, métiers de la santé, biocarburants, etc.). Le Conseil Général pourrait s'associer à cette démarche en la co-finançant.

L'objectif des Verts doit être de réformer ces centres de formation pour les adapter aux besoins de la nouvelle économie et du développement durable.

3 - Une coopération solidaire entre le Nord et le Sud



La coopération décentralisée est un élément du programme politique d'une collectivité qui affiche et assume de lutter contre les inégalités et les injustices. Sur le plan économique, elle donne un sens à des notions plus présentes dans les discours que dans les actes : développement, lutte contre la pauvreté, démocratie..

Le territoire de la Seine Saint Denis est un échantillon pertinent de notre planète où se côtoient tous les peuples du monde et où ils ont apporté toute leur histoire, toutes leurs souffrances, tous leurs espoirs. Les Verts, investis dans la coopération décentralisée, doivent pour cela privilégier, dans le fond et la forme, les projets qui permettent une cohérence entre les pays en voie de développement et les populations du 93.

Les actions de coopération sont généralement dirigées vers l'enseignement et la santé. Les appréhender en même temps au Nord et au Sud ne peut être que bénéfique. On peut imaginer le rôle de relais que pourraient tenir ici les ressortissants des villes jumelles auprès des populations du Sud. Mieux connaître les traditions et la manière de vivre de ces populations éviterait ici un bon nombre d'erreurs.

Des campagnes communes impulsées par les Verts sur les priorités qui concernent la planète auraient sans aucun doute un réel retentissement. Un pilotage départemental pourrait donner à ces actions la publicité qu'elles méritent : lutte contre le Sida, lutte contre le paludisme, les pollutions chimiques, promotion des énergies renouvelables...

Propositions vertes



- **Renforcer la coopération décentralisée en aidant les villes partenaires** à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des services publics locaux, en favorisant les initiatives des collectivités locales et des associations, ici et là-bas.

- **Promouvoir le commerce équitable** en développant, grâce à sa population de près de 1.5 million d'habitants, un réseau de diffusion du commerce équitable, un réseau local d'importation et de diffusion de produits labellisés équitables, solidaires et écologiquement propres.

- **Contribuer à relever les grands défis du Développement Durable** en privilégiant les projets qui améliorent la qualité de l'environnement (gestion des déchets, dépollution des réseaux d'eau potable, agriculture propre..)

- **Renforcer la dimension européenne** en recherchant des financements français et européens et en favorisant la mise en réseau européen.

- **Œuvrer à une nouvelle gouvernance mondiale** au sein des réseaux internationaux de collectivités locales.

- **Soutenir les avancées démocratiques** : la façon de conduire ces actions n'est pas neutre. Il ne s'agit pas d'exporter un quelconque modèle de démocratie, mais d'avoir le souci de la transparence, de la participation des populations, du bilan public. Ce souci existe parfois dans les pays en voie de développement sous des formes originales. Voilà un domaine où la réflexion pourrait partir du Sud pour aller au Nord. Dans ce but, la coopération décentralisée doit identifier des partenaires fiables soucieux de l'intérêt général, écarter toute attitude raciste, intégriste, clientéliste, informer les populations et obtenir leur adhésion aux projets, ici et là-bas, élargir la coopération aux associations et impliquer directement la population.



4 - Conjuguer densification et qualité de vie :

le redéploiement urbain en Seine-Saint-Denis

Pour réduire l'empreinte écologique des transports et le mitage des zones rurales en Ile de France, les Verts sont favorables à la reconstruction de la ville sur la ville. Cependant, une analyse démographique n'a de sens que confrontée à l'aménagement de l'espace, c'est à dire à la surface utilisée par les activités industrielles ou logistiques, aux espaces verts ou agricoles, aux infrastructures de transports en commun, au nombre de logements, au taux de logements sociaux.



En Seine-Saint-Denis, nous distinguons :

- Les villes de la 1ère couronne, très densifiées (entre 9 000 à 12 000 habitants/km²). Vu la desserte existante en Transports en commun, un redéploiement urbain est peut-être possible, s'il inclut une mixité sociale raisonnable.
- Les villes de la 2ème couronne dont la densité monte autour de 7000 hts/km². Le redéploiement urbain, s'il semble possible au vu des infrastructures de transports en commun, devrait se faire en privilégiant une mixité sociale nécessaire (elle accueille déjà plus de 50 % de logements sociaux).
- Les villes de la 3ème couronne dont la densité est de 5800 à 8500 habitants/ km²
- Deux villes sont moins denses que le département : Villetaneuse, 4910 (à cause de la surface occupée par les parcs régional et départemental, la forte emprise industrielle et commerciale, l'université de Paris XIII). Dugny, 2220 (très grande emprise de l'aéroport du Bourget et d'une partie du parc départemental de la Courneuve). Un redéploiement urbain ne semble pas possible sur ces communes.

Où construire ?

A l'Est du 93 (dans l'ensemble, densité inférieure à la moyenne départementale) on peut penser à un redéploiement urbain sur :

- **Tremblay en France**, la plus étendue des communes du département, 1500 (mais la zone logistique couvre environ le tiers de sa surface, d'où une densité équivalente à 2300 hts/km²).
- **Vaujours**, 1470 (mais emprise des rares zones boisées et d'industries ramène la densité équivalente autour de 3500).
- **Coubron**, 1100 (mais idem, l'emprise des rares zones boisées ramène la densité équivalente autour de 3500).
- **Gournay-sur-Marne**, 3500 (avec l'emprise assez faible de la Marne et du canal).

Sur ces trois villes, il est à noter un déficit de logements sociaux important (pourcentage de mise en œuvre de la loi SRU compris entre 2,2 et 3 % !). Mais ce redéploiement ne sera possible que si les infrastructures de transports en commun sont créées, et pour l'instant elles ne semblent pas envisagées. C'est le même enjeu pour **Montfermeil**, densité de 4420, mais avec une mixité de logements conforme à la loi SRU.

4 villes du Centre-Est du département ont des taux de logements sociaux faibles, mais une densité autour de la moyenne départementale. Pour les Pavillons-sous-Bois (12 %, 6300), **Le Raincy** (4 %, 5780), **Neuilly Plaisance** (14 %, 5330), un redéploiement urbain avec du logement social semble souhaitable, car les transports en commun existent.

Pour **Livry Gargan** (13 %, 5050), s'étendant loin vers l'Est, ce redéploiement ne sera possible que si les infrastructures de transports en commun sont créées. Pour l'instant elles ne semblent pas envisagées.

Enfin, **Noisy le Grand**, 4500, bénéficie de bonnes infrastructures de transports (en commun comme autoroutes). En revanche, **Neuilly-sur-Marne**, 4780, 41,8% de logements sociaux, pourrait être densifiée en faveur d'une mixité sociale plus grande, si les transports en commun suivaient.

Quels logements construire en Seine-Saint-Denis ?

Quelques données chiffrées :

- Parmi les quelques 580 000 logements dénombrés (dont 201 000 logements sociaux), 90 % sont des résidences principales, dont 8,5 % de vacants (à Paris c'est 10%). Ces logements se situent en grande majorité en immeubles collectifs (71%). Les logements sont anciens : 95 % des logements de SSD ont été construits il y a plus de 15 ans.

- **L'insalubrité** concerne 4700 immeubles dont 1000 très vétustes, ainsi on estime à 20-25 000 le nombre de familles qui vivent dans l'indécence.

- Les **co-propriétés dégradées** sont nombreuses (cercle vicieux non paiement des charges - dégradation) avec des impayés de fournisseurs qui s'accumulent (gaz, eau, électricité).

Selon l'analyse des transactions immobilières, les acquéreurs sont originaires pour 60 % de la Seine-Saint-Denis et pour 17% de Paris. L'intérêt des acquéreurs pour les biens situés en première et seconde couronne donc limitrophes à Paris est manifeste.

- **Le parc social est insuffisant** : 55 000 demandes par an. Les logements sociaux sont inégalement répartis entre les communes. 60% des ménages ont des ressources inférieures au plafond HLM. C'est donc surtout **le logement très social** qui fait défaut en Seine-Saint-Denis. Les grands logements (F4, F5 et plus) sont concentrés pour plus de la moitié dans les secondes et troisièmes couronnes. 54 % du parc social est détenu par des organismes privés et 46 % par les offices HLM, 3% par les OPAC (avant l'OPAC de Plaine-Commune).

- **Le parc est vieillissant** : 45 % du parc a été construit entre 1950 et 1969, 38,8% entre 1970 et 1989. Depuis 1989, la construction s'est nettement ralentie pour n'atteindre que 10 % de construction à la fin des années 90.

Il est urgent de répondre à la question **des impayés d'énergie**. Les dispositifs légaux doivent prendre en compte les chauffages collectifs avec d'autres énergies que l'électricité et le gaz de ville.

Aujourd'hui, aucun programme de logements ne peut se faire sans **l'aide du Conseil Régional** dont les crédits sont égaux ou supérieurs à l'Etat. En effet, seule la Région peut répartir de façon cohérente et équitable les programmes de construction avec comme outil la création récente de l'agence foncière régionale, demandée par les Verts depuis 1994.

En revanche, **l'ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), financée par le 1% logement, pour la démolition comme pour la construction, ne représente qu'un transfert de fonds sans moyens financiers supplémentaires. Ainsi, peu de communes s'attachent à reconstruire autant de surfaces de logement qu'elles en démolissent.

Propositions vertes

Créer des AIVS (Agences Immobilières à Vocation Sociale) au niveau des communes importantes ou des intercommunalités pour agir sur le marché de logements vacants et favoriser l'accompagnement des publics en difficulté sociale. Pour l'instant, il n'y en a qu'une au niveau départemental, située à Montreuil.

Acquérir des immeubles, par usage du droit de préemption pour augmenter le nombre de logements sociaux dans certains quartiers et surtout là où il n'y en a pas suffisamment. Réquisitionner les logements vacants par l'application de la Loi de 1945 notamment les immeubles appartenant à des propriétaires institutionnels

Appliquer une politique massive d'économie d'énergie sur le parc existant. Ces économies ont un impact direct sur le montant des charges et les factures de chauffage, d'électricité et d'eau.

Construire chaque année 8 000 logements sociaux et surtout très sociaux dans le 93, destinés aux ménages de bas salaire, afin de rattraper une partie du retard accumulé ces dernières années. S'il le faut, donner aux villes l'usage gratuit de toutes les friches industrielles vacantes depuis 10 ans. Cela nécessite une mobilisation de toutes les institutions concernées avec des règles et des contraintes identiques (Etat, collectivités locales et tous les bailleurs).

Construire selon des critères environnementaux, à minima aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale). Ces normes doivent être intégrées dans les cahiers des charges des constructeurs des bâtiments publics et privés. Privilégier cette orientation en particulier dans les projets ANRU : seule l'initiative locale fixe parfois les objectifs d'un agenda 21 ou la mise en œuvre de la grille HQE.

Exiger la transparence dans l'attribution des logements (dont les modalités restent souvent obscures). Une cohérence doit être instituée entre les différents bailleurs afin de favoriser la mixité, la non discrimination et un accès égal au logement.

Assurer, tout au long de l'année, le dispositif d'hébergement d'urgence. Cette pérennisation doit s'accompagner du développement des logements adaptés, afin de permettre à toutes et tous de bénéficier d'un droit au logement.

Impliquer les locataires et les habitants dans les projets d'amélioration et d'évolution. Cette implication de tous demande formation, information, anticipation et moyens spécifiques. Elle est une condition de la démocratie et constitue en enjeu évident pour **"dessiner" ensemble la ville et les quartiers de demain.**

5 - Développer et démocratiser l'intercommunalité

Historique



Deux lois votées en 1999 ont orienté, en France, les politiques territoriales : la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire - LOADDT (loi Voynet) qui favorise la mise en place de schémas de services nationaux, les agendas 21, les projets de territoires, les conseils de développement et la loi sur l'intercommunalité (Loi Chevènement). Elle propose une forte incitation financière (majoration de la dotation globale de fonctionnement). Elle oblige les communautés urbaines et d'agglomération à adopter une taxe professionnelle unique (TPU) et crée au sein de ces communautés une instance représentative au second degré (sorte de super-Conseil Municipal) où les Conseillers sont désignés par les Conseils Municipaux. La loi ne prévoit pas d'élection au suffrage universel pour l'instant.

88% des communes françaises (métropoles et DOM) qui regroupent 84% de la population totale (soit 52,2 millions d'habitants), sont membre d'un EPCI à fiscalité propre. La taille moyenne de ces établissements est de 13 communes.

Qu'en est-il en Seine-Saint-Denis ?

Notre département ne compte qu'une communauté d'agglomérations (Plaine Commune qui regroupe huit villes) et deux communautés de communes (Clichy-sous-Bois – Montfermeil et Le Bourget-Drancy). Nul doute que dans les années à venir la question de la constitution d'intercommunalités dans le 93 va devenir un enjeu politique important, notamment lors des prochaines échéances municipales. Mais ces structures intercommunales restent mal connues des habitants alors qu'elles vont jouer un rôle de plus en plus prépondérant, surtout dans le domaine du développement économique et de

l'aménagement du territoire.

Car l'aménagement du territoire se traitera de plus en plus dans les années à venir entre la Région et les intercommunalités au détriment des communes et très certainement des départements. On peut percevoir cette évolution déjà dans le processus d'élaboration du Schéma Directeur de l'Ile-de-France (SDRIF).

Tout en étant très favorables au développement des intercommunalités, les Verts 93 lutteront contre la complexification et l'opacité de ces structures.

Ils s'attacheront à en réduire le déficit démocratique, entre autres par la création de conseils de développement (en appliquant la loi Voynet de 1999) dans l'objectif à long terme de l'élection directe des élus des communautés de communes.

Extension à venir des prérogatives des intercommunalités

Les communautés de communes ou d'agglomérations pourront exercer au nom et pour le compte du Département ou de la Région des compétences qui, jusqu'à présent, leurs étaient dévolues. Ceci est d'autant plus important que les dépenses des Départements et des Régions explosent à cause pour partie du transfert de compétences de l'Etat vers les Régions (ex : la gestion des agents techniques des lycées...) ou à destination des Départements (ex : RMI, agents collèges, entretien des routes nationales...).

3ème partie



Mieux vivre ensemble

Dans un département qui cumule les difficultés en tous genres, et dans une période où la droite, et même parfois la gauche, mettent davantage en avant les devoirs que les droits, nous réaffirmons les droits élémentaires, citoyens et environnementaux, individuels et collectifs, comme seuls garants d'une démocratie vivante.

Ces droits indispensables à la dignité humaine sont d'abord ceux qui permettent de satisfaire les besoins vitaux : manger à sa faim, avoir un toit, gagner sa vie, se soigner, se former, vivre en sécurité.

Ils sont indissociables des droits environnementaux, boire de l'eau potable, manger des produits sains, respirer un air pur, mais aussi des droits citoyens à la représentation, à l'information et à la participation.



1 - Les mêmes droits pour tou-TE-s !

Sortir de la logique discriminatoire et sécuritaire

Combattre toutes les discriminations racisme, xénophobie, sexisme, homophobie, rejet des jeunes, indifférence face aux handicaps... en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation et en ouvrant des Maisons de la justice et des droits, pour l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'aide juridique aux victimes.

• **Reconnaître le droit de circulation des hommes** (et pas seulement celui des marchandises), en **favorisant la régularisation de tous les sans-papiers**, leur accès à la santé (CMU), au logement et notamment en luttant contre les marchands de sommeil.

• **Protéger les jeunes mineurs étrangers** : saisine du parquet ou du juge des enfants, et/ou du juge des tutelles (en particulier lors de l'arrivée à Roissy) ; dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), création d'une structure d'accueil spécialisée, formation et mise en réseau des acteurs institutionnels et associatifs, accompagnement éducatif de ces jeunes. Répartir le coût social entre les trois départements sur lesquels se trouve Roissy-CDG, et non sur le seul 93 comme actuellement.

- Respecter les **droits de l'enfant**, en imposant **la scolarisation de tous**, avec le Réseau Education Sans Frontières.
- Signer des chartes "Ville-handicap".
- Agir pour les droits des couples de même sexe : mariages, cérémonies citoyennes pour le PACS...

Agir pour le droit à la sécurité

• Mettre en place des partenariats efficaces au sein de **Comités Locaux pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance** qui associent des élus municipaux, des professionnels de la police, de la justice et de l'éducation, des services sociaux, des comités de quartiers, des associations de médiation pour définir des axes de prévention cohérents et communs : interventions dans les établissements scolaires, campagnes d'éducation, incitation à la réparation par des travaux d'utilité publique pour les jeunes auteurs d'incivilités...

• Exiger une **police nationale de proximité**, en refusant ou supprimant les polices municipales, dont les budgets seront affectés à la prévention pour **développer les actions de médiation**, recruter des éducateurs de rue, soutenir les associations de quartier (femmes-relais, aide aux devoirs...)...

Garantir le droit à la représentation : Pas de véritable démocratie sans représentation proportionnelle à toutes les élections !

Inciter les citoyens à utiliser leur droit de vote en menant des campagnes dynamiques pour l'inscription sur les listes électorales.

Intégrer les étrangers à la vie politique de la commune, de la région et du pays, en luttant pour leur droit de vote et d'éligibilité et, dans un premier temps, en mettant en place des **conseils consultatifs de résidents étrangers** dans nos villes.

Reconnaître la participation des étrangers à la richesse nationale et à la vie locale, c'est lutter contre le repli sur soi et les communautarismes, c'est aussi faire reculer les préjugés racistes et le vote d'extrême droite.

Proposer des référendums d'initiative locale et des votations citoyennes chaque fois qu'un débat citoyen est nécessaire au delà de la gestion des élus.

Permettre un renouvellement de la représentation politique dans les exécutifs locaux et dans les assemblées, en **refusant le cumul des mandats électifs**, en les limitant dans le temps à deux mandats successifs, en proposant un **statut de l'élu** qui permettrait l'élection de tout citoyen quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle, en maintenant et en perpétuant la **parité** à toutes les élections, comme le pratiquent les Verts depuis 20 ans.

Développer les droits à l'information et à la participation



Créer un Observatoire des engagements pour inciter les élus à rendre compte annuellement de leur mandat et permettre le suivi des réalisations concrètes au vu des engagements électoraux.

Charger un élu de la démocratie participative et lui attribuer les moyens de la mettre en œuvre (cadre administratif).

Ouvrir les médias dont les élus ont la maîtrise (journal, site internet) à la société civile et à la **confrontation des idées** et des propositions.

Développer les procédures de débat public : promouvoir l'information, puis la concertation, voire la co-élaboration, pour permettre la transparence et l'accès libre aux dossiers publics.

Organiser des ateliers citoyens thématiques (urbanisme, budget...).

Ouvrir les commissions municipales ou départementales aux professionnels et aux associations concernés, et à des usagers tirés au sort pour éviter le monopole des "sachants".

Mettre en place des comités de quartier vraiment autonomes : élection par les habitants d'un bureau constitué de citoyens, maîtrise de l'ordre du jour par le comité lui-même, possibilité d'organiser des débats et des événements culturels, expériences de **budget participatif**. Un élu référent sera chargé du relais avec la municipalité qui apportera un **soutien logistique** : convocation des assemblées et diffusion des compte rendus dans les quartiers, ouverture du journal municipal, mise à disposition de matériel...



Mettre en place des conseils de jeunes, d'enfants, de personnes âgées ... avec la même exigence d'autonomie et de mise à disposition d'un budget participatif.

2 - Education : réussir ensemble !

En tant qu'institution publique dont la volonté affichée est de garantir les valeurs républicaines de laïcité, d'égalité entre les citoyens et d'intégration sociale, l'école doit être une priorité pour notre démocratie. Sa première mission de service public est d'accueillir tous les enfants (y compris les sans-papiers), puis de prendre en compte leur diversité pour dispenser à chacun d'eux, des savoirs et des savoir-faire qui leur permettront de devenir des citoyens libres, capables de trouver leur place dans la société.

Dans notre département, où de nombreux enfants sont fragilisés par la situation de précarité et/ou le déracinement de leurs familles, par l'inhumanité du paysage urbain dans lequel ils ont grandi, par les discriminations dont ils sont victimes au quotidien, l'école a bien du mal à remplir sa mission. Trop d'élèves y rencontrent l'échec, y souffrent et y font souffrir leurs professeurs, y construisent leur révolte. Trop de parents, animés par le désir légitime de la réussite de leurs enfants contournent la carte scolaire ou se tournent vers l'école privée.

De trop nombreux établissements sont victimes de leur mauvaise réputation que la fuite quasi-systématique des bons élèves ne fait que conforter. Les déclarations catastrophistes de la droite sur la baisse du niveau des élèves qui ne s'accompagnent d'ailleurs ni de proposition de solutions, ni d'attribution de moyens supplémentaires, ne font qu'accentuer ces phénomènes.



Changer l'école, c'est pourtant possible !

Pour les Verts, il faut poursuivre ardemment le combat mené dans notre département depuis de nombreuses années pour obtenir des moyens supplémentaires, mais il faut également, en parallèle, tous ensemble, parents, enseignants, grands élèves et citoyens, mener l'indispensable réflexion sur le meilleur usage que nous pourrions en faire.

Propositions vertes

L'école doit s'ouvrir davantage aux parents !

Pour croire en l'école, les enfants ont besoin de sentir le respect réciproque que se portent leurs enseignants et leurs parents. Partenaires précieux d'éducation, les parents d'élèves doivent être plus régulièrement et mieux accueillis dans les établissements : des salles de réunion doivent être mises à leur disposition, ils doivent être informés de toutes les initiatives et projets qui concernent leurs enfants, et associés à tous les choix importants y compris budgétaires.

Les parents non francophones doivent bénéficier d'interprètes pour une meilleure compréhension mutuelle. Un statut de "délégué parent" doit être créé pour faciliter sa mission d'utilité publique au sein de la communauté éducative (conseil d'école, conseil de classe, conseil d'administration...).

Fidéliser les équipes pédagogiques en encourageant les enseignants à rester au moins 5 ans sur un même poste (points de barème, primes...) autour d'un projet d'école ou d'établissement élaboré collectivement pour cette durée.

Diversifier les projets pédagogiques en apportant de l'aide aux enfants en difficulté (groupes de besoins, soutien, horaires renforcés...), mais aussi en proposant aux bons élèves des projets stimulants (filières d'excellence, classes européennes, classes à thèmes culturels...).

Conserver des règles de carte scolaire mais revoir la géographie des secteurs pour les collèges et les lycées, de façon à favoriser une plus grande mixité sociale dans les établissements.

Propositions vertes

Mettre en place **une réelle orientation** des élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème} et développer le tutorat pour aider les élèves à construire un projet personnel. Revaloriser les filières professionnelles et manuelles, notamment pendant cette période d'orientation, en incitant à l'ouverture de sections professionnelles dans des lycées devenus polyvalents.

Assurer l'ensemble des enseignements auxquels les élèves ont droit en créant un **pool de remplaçants titulaires** attachés à chaque établissement :

- **Un enseignant en plus par discipline** pourrait également faire de l'encadrement renforcé, du dédoublement, apporter une aide individualisée et être le coordinateur de la matière qu'il enseigne.
- Dans les écoles élémentaires et maternelles, dépasser la revendication des 25 élèves par classe, en réclamant **6 maîtres pour 5 classes**, ce qui impliquerait une organisation pédagogique plus novatrice.
- **Décharger les directeurs d'écoles** de la responsabilité d'une classe, tout en leur conservant un temps d'enseignement.

Renforcer et diversifier la présence adulte auprès des élèves : surveillants, assistants sociaux, auxiliaires de vie scolaire ...

Maintenir et développer la réforme des cycles de la maternelle au Lycée parce qu'elle prend en compte la diversité des rythmes des élèves, prévoit des parcours aménagés pour ceux qui sont en échec massif, limite les redoublements trop souvent inutiles et exige des liaisons institutionnelles maternelle / élémentaire, élémentaire / collège, collège / lycée, propices à la continuité dans les apprentissages.

Promouvoir une école solidaire : imposer l'**intégration des enfants porteurs de handicaps** en dotant les établissements qui les accueillent de moyens humains et matériels.

- Rétablir et développer les postes **d'enseignants spécialisés** (RASED enfants en difficulté, CLIN Classes non Francophones, CLIS (Handicapés), créer des Internats Thérapeutiques (ITEP).
- Mettre en place le **quotient familial** et l'étalement des paiements pour la restauration scolaire, la garderie, l'étude, les centres de loisirs, les sorties et les voyages scolaires.

Une école respectueuse de la santé et de l'environnement

Garder ou mettre en régie municipale ou intercommunale les restaurants scolaires, pour maîtriser la diététique des repas proposés (lutte contre l'obésité), et les produits qui les composent (agriculture biologique).

Doter les collèges de casiers réservés aux élèves pour éviter les scolioles.

Promouvoir une école citoyenne qui trie ses déchets, cultive son jardin pédagogique, respecte l'environnement, propose des conseils d'élèves.

Construire et rénover les bâtiments scolaires en privilégiant les **petites structures aux normes HQE**, en anticipant les coûts d'entretien et de chauffage, en développant leur équipement informatique.

Favoriser tous les partenariats qui ouvrent l'école sur la vie. Mettre en œuvre des projets culturels ou sportifs avec les partenaires professionnels des équipements de proximité, accueillir les associations d'aide aux devoirs et de médiation, ouvrir l'école en proposant des "Carrefours des métiers", favoriser les échanges linguistiques et les jumelages avec des lycées étrangers...

3 - Démocratisation de l'enseignement supérieur et développement durable de la recherche en Seine-Saint-Denis

Le 93 est un département "jeune", mais le taux de réussite au bac en rapport avec la population est l'un des plus faibles du pays. Or le bac étant le 1er diplôme universitaire, les étudiants ne sont qu'environ 45 000 dans nos universités.

Il faut aider à la démocratisation de l'entrée à l'université, en renforçant la formation et l'accompagnement des lycéens.

Les universités Paris 8 et Paris 13 ont des taux de boursiers élevés.

Augmenter et démultiplier les bourses d'études à la hauteur des besoins du 93.

La paupérisation de la population étudiante engendre des difficultés à se loger, se soigner, etc. Priorité doit être donnée à **l'amélioration de leurs conditions de vie**.

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche ne sont pas rares en Seine-Saint-Denis. Elles gagneraient à être davantage mises en valeur, pour contribuer à une image plus positive du département pour développer des formations supérieures de proximité. Elles pourraient être surtout des ressources pour **développer des politiques environnementales, sociales et culturelles plus conformes aux enjeux du développement durable**.

L'enseignement supérieur et la recherche ne font pas partie des compétences d'un département, et l'action en ce domaine est forcément limitée. Elle peut néanmoins **s'appuyer sur l'action du Conseil Régional**. Le "contrat de projet 2007-2013" (anciennement contrat de plan État-Région) adopté en février 2007 comporte notamment : un soutien au développement du "Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur" (PRES) constitué autour des Universités Paris 8 (Saint-Denis) et Paris 13 (Villetaneuse) ; du PRES Polytechnicum (autour de l'Université de Marne-la-Vallée, à cheval sur le 77 et le 93) ; de l'IUT (Paris 8) à Montreuil et d'une antenne du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) à Saint-Denis ainsi qu'à la réhabilitation du site de l'Illustration (Bobigny).

Si le département a perdu le centre de recherches d'Aventis (Romainville), il va bénéficier en 2010 de l'arrivée des Archives nationales à Pierrefitte qui accueilleront des milliers de chercheurs, et donneront un rayonnement international au département.

Le Département peut jouer un rôle incitatif et catalyseur, à travers des partenariats et mises en réseau. Les Verts souhaitent la **constitution de "pôles de compétences"** (de ressources) en croisant les atouts existants en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec les priorités départementales conformes au développement durable, plutôt que de "pôles de compétitivité" tournés vers le "tout technologique" et subordonnés au néolibéralisme.

Les domaines suivants semblent particulièrement importants, compte tenu de l'histoire et du contexte du département, ainsi que de nos priorités :

- L'histoire, notamment sociale, histoire du mouvement ouvrier et histoire urbaine, avec la "Maison des Sciences de l'Homme" (PRES Paris 8 / Paris 13), l'institut d'histoire de la CGT (Montreuil), les Archives départementales (Bobigny), le Musée de l'Histoire vivante (Montreuil), l'Association Histoire et mémoire ouvrière 93 (AHMO-93), l'EHESS, principal établissement français en sciences humaines et sociales (délocalisée à la Plaine Saint-Denis), puis avec les Archives nationales.

- La santé (migrants, travail, environnement) , avec le CHU Avicenne (Bobigny).

- Les relations Nord Sud, avec l'Institut de Recherches pour le Développement (IRD, Bondy).

- Le travail, notamment avec l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES, Noisy-le-Grand) et d'autres centres du Polytechnicum.

- Les mutations urbaines, avec l'Institut Français d'Urbanisme (IFU - Paris 8 et Polytechnicum) et l'Ecole d'architecture, de la ville et des territoires (EAVT, Polytechnicum).

- La lutte contre le réchauffement climatique, à partir de différents laboratoires du Polytechnicum travaillant sur les transports (INRETS – Institut National de Recherche sur les Transports), les bâtiments (CSTB – Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) ou les matériaux (LCPC – Laboratoire Central des Ponts et Chaussées).

- Les aspects sociaux des sciences et les relations "sciences-citoyens" , avec la Fondation 93 (Montreuil). On peut s'inspirer de la "conférence de citoyens" organisée récemment par le Conseil Régional sur les nanotechnologies.

- Les industries culturelles et la création artistique.

4 - Culture et cultures



Pour mettre en place une politique de la culture, les Verts s'appuieront sur les principes qui guident leur action dans de nombreux domaines : respect de la diversité et démocratie participative.

Dans les années 90, la France a défendu le concept de "l'exception culturelle" : La culture n'est pas une marchandise en libre échange, mais elle participe de l'identité d'un peuple. Depuis, celui de **"diversité culturelle"** l'a remplacé, et la récente signature de la "Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles" de l'UNESCO pourrait permettre sa mise en oeuvre. Pour les Verts, la **démocratie participative** doit s'appliquer aussi bien aux décisions de politique culturelle qu'à l'action culturelle elle-même :

Propositions vertes

Favoriser la diversité culturelle et garantir les "droits culturels" de chacun

en soutenant l'expression des identités culturelles plurielles et le droit à l'expression artistique, en respectant les cultures minoritaires, en reconnaissant les cultures issues de l'immigration comme facteurs de renouvellement de nos formes artistiques, en promouvant le patrimoine et l'évolution des cultures d'origines en relation historique et interactive avec celles du territoire d'accueil. Promouvoir aussi la diversité linguistique :

- Permettre le dialogue intergénérationnel.
- Elaborer localement des projets répondant aux phénomènes de relégation sociale et territoriale en favorisant les rencontres artistiques.

Elargir le champ du patrimoine au patrimoine écologique, industriel, artisanal et ethnologique, afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissance des cultures populaires comme bien commun à partager.

Affirmer la nécessité d'une intervention publique conséquente face aux dérives de la libre concurrence commerciale : toutes les politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et d'aménagement du territoire...) doivent prendre en compte la dimension culturelle dans leur action.

- Créer des outils transversaux d'évaluation.
- Conditionner toute subvention à la rémunération des artistes (droits de diffusion, de présentation publique, d'auteurs, cachets...).
- Soutenir les expérimentations artistiques, mais aussi l'interdisciplinarité, les métissages et les croisements entre les différentes disciplines artistiques, en encourageant plutôt la puissance d'innovation des esthétiques que l'adhésion du public le plus large.
- Favoriser les actions communes des différentes structures culturelles locales.

Pour favoriser la libre circulation des hommes et des œuvres, **développer les processus de coopération culturelle internationale** selon des principes de solidarité et de réciprocité.

Privilégier le "faire par" au "faire pour"

- En menant une action culturelle publique favorisant les expressions créatrices, au delà de la "défense" et du rayonnement de la culture française.
- En valorisant des politiques structurantes et pérennes plutôt qu'une stratégie d'événements (résidences d'artistes,...), les projets innovants (théâtre à domicile, artothèque,...) et en dernier ressort, en préférant la "fête" à l'événement.
- En permettant l'accès de tous aux équipements collectifs destinés aux pratiques artistiques et culturelles amateurs, en les rapprochant des lieux de vie des publics défavorisés (en complément des lieux de diffusion).

Impulser la création de **Conseils artistiques et culturels** (représentants d'usagers, d'associations, de professionnels de la culture), et développer les **ateliers de programmation culturelle** (cinéma, spectacle vivant, écriture, musique, multimédia...) dans lesquels seront associés des publics variés, à l'image de la population.

Passer de la démocratisation de la culture à la démocratie culturelle :

- En promouvant **l'éducation artistique à l'école, au collège, au lycée**, en développant les projets de partenariat avec des artistes (classes Images, classes à Parcours Artistiques et Culturels).
- En utilisant les équipements publics (mairie, écoles, crèches, résidences de personnes âgées, hôpitaux...) pour des manifestations culturelles (expositions, spectacles...).

Propositions vertes

- En soutenant le **développement d'un tiers secteur culturel** : les collectifs d'artistes, les squats culturels, les lieux d'animation artistique en complément des lieux de consommation culturelle, la **médiation culturelle** auprès des différents publics, avec des contrats d'objectifs pluriannuels.
- En mettant en place un **quotient familial municipal dans le domaine culturel**, en proposant un contingent de places gratuites dans les équipements locaux réservé aux associations (solidarité, quartiers...).
- En utilisant des dispositifs régionaux : Passeport pour la culture,...
- En pratiquant une politique incitative pour fidéliser tous les publics (abonnements associant valeurs sûres et découvertes).

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

Elles offrent de nouvelles possibilités de communication, de nouveaux usages et de nouveaux besoins, avec la libéralisation des télécommunications, le téléphone portable, la généralisation de l'informatique, le câble, la TNT, etc. Outils extraordinaires, mais aussi générateurs de "faux besoins", de surconsommations, d'investissements risqués de la part des collectivités locales, de nouvelles pollutions par rayonnement (antennes relais, portables).

Le SIPPEREC, Syndicat Intercommunal est l'interlocuteur des communes pour l'électricité, mais aussi les télécoms (achats groupés, câblage, réseau fibre optique haut débit, etc.). Le Département peut aider certains projets d'infrastructures.

En 1999 NOOS (Lyonnaise Communication) a signé un contrat de délégation de service public avec le SIPPEREC ; des communes restent non ou partiellement câblées et le dossier est entre les mains de la Justice. Aujourd'hui le câble est remis en question par l'arrivée de nouvelles technologies et les collectivités se trouvent engagées dans une impasse.

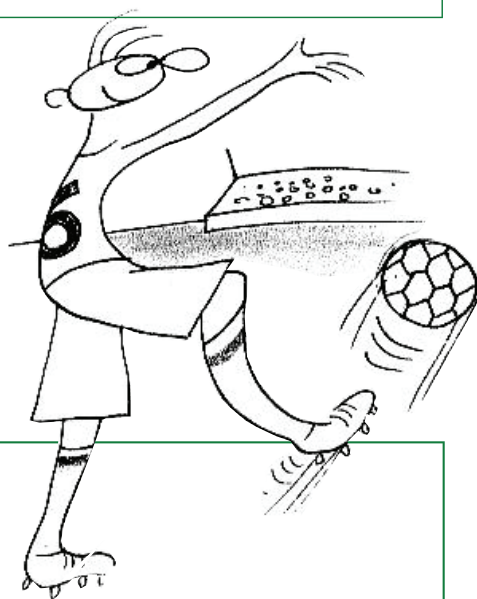
Propositions vertes

Œuvrer pour réduire la "fracture numérique" en permettant l'accès du plus grand nombre à internet (écoles, structures locale jeunes, insertion,...).

Imposer une charte d'installation des antennes relais aux opérateurs de téléphonie mobile.

5 - Sports citoyens

Sous le coup de la mondialisation libérale, le sport a connu, en une vingtaine d'années, des transformations considérables. Contre la logique du sport spectacle et de l'argent roi, il est temps que les citoyens deviennent arbitres. A côté du sport amateur de compétition encadré par les fédérations traditionnelles et dont les fonctions de socialisation et d'éducation étaient jusque là dominantes, sont apparus avec l'augmentation du temps libre, le sport loisir et le sport santé.



Propositions vertes

- Créer un véritable statut de bénévole associatif.
- Homogénéiser les dispositifs d'aides aux petits clubs.
- Supprimer les subventions aux sports polluants et augmenter celles des clubs et fédérations qui demandent peu d'équipements lourds ou qui ont une fonction plus éducative.
- Prendre en compte le sport dans le réaménagement des rythmes scolaires et favoriser les liens entre les milieux sportifs et scolaires.
- Mener une réelle sensibilisation sur le dopage auprès des enfants et des jeunes.
- Décider de critères objectifs de subventions aux associations sportives locales.
- Conditionner tout projet d'équipement sportif à des concertations intercommunales et au respect de l'environnement (gymnases, aménagements de terrains de sport, aires de jeux de plein air).
- Penser les équipements publics pour permettre des usages multiples.
- Favoriser les liens entre sport et insertion.
- Sécuriser les aires de jeux de plein air et y favoriser la présence d'éducateurs.
- Développer les campagnes de sensibilisation et d'éducation aux sports (fair-play).



Numéro spécial des Nouvelles Vertes de Seine Saint-Denis - 10 euros

Directeur de publication: Pierre Mathon - CP: n°10901

Imprimé sur papier recyclé par Presses Pluriel 19 rue Frédéric Lemaître 75020 Paris

Responsable de la publication: Lino Ferreira

La rédaction de ce projet a rassemblé une centaine de personnes sur plus d'un an.

Nous ne pouvons toutes les citer, mais les remercions ici très chaleureusement.

Comité de rédaction : Alain Amédéo, Stéphane Bernard, Dominique Carré, Ginette Contrastin, Gérard Dabin, Anne Déo, Lino Ferreira, Raphaële Héliot, Didier Idjadi, Chokki Lassaad, Teddy Maiza, Jean-François Monino, Michel Pesci, Patrick Petitjean, Cécile Ranguin, Jean-Claude Roger, Pierre Stoeber, Alain Terres, Alain Tubiana, Michel Vial.

Mise en page : Anne-Marie Vachon, Odile Fournier. **Dessins:** Nicole Beauregard - **Coordination du projet :** Pierre Stoeber

Pour contacter les Verts de Seine-Saint-Denis :
10, rue de la gare 93 270 Sevrans - <http://seine.saint-denis.lesverts.fr>

Je souhaite prendre contact avec les Verts de Seine-Saint-Denis :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Tél.....Portable.....E-mail.....

Je soutiens financièrement les Verts de Seine-Saint-Denis, et verse un don de ... euros
 par chèque libellé au nom de: Association de financement des Verts Ile-de-France